



UNAP-CM

UNION DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE CHARENTE MARITIME

Association Loi 1901- Siège social : DIGUE DU LAZARET 17000 LA ROCHELLE

La Rochelle le 10 avril 2023

Objet : PV de l'Assemblée générale du 31 mars 2023

L'Assemblée générale de l'Union s'est réunie le 31 mars 2023 au siège afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Rapport du vérificateur des comptes,
- Vote pour l'approbation des rapports,
- Vote pour fixer la cotisation 2024,
- Election d'éventuels délégués supplémentaires au conseil d'Administration.

Participaient à cette assemblée : voir liste des présents en annexe.

Rapport moral :

- **Point sur les CNL de 2022 et début 2023** : Le Président rappelle rapidement l'objet des CNL tenues en mars et novembre 2022 (pages 4 et 5 de la présentation jointe en annexe), ayant toutes été approuvées par les plaisanciers, et donne la parole à Pascal Potier pour parler de la CNL du 23 mars 2023 au cours de laquelle était présenté le projet d'extension du champ de filières mytilicoles de la baie d'Yves.

Ce projet consiste à étendre vers l'ouest sur deux rangs les filières existantes en mer et à supprimer une partie des zones de bouchots à terre (cf. p 7 et 8 de la présentation). Les débats de la CNL ne portaient que sur l'aspect sécurité du projet.

Les plaisanciers estiment que ce nouvel emplacement peut représenter un danger compte tenu de sa proximité par rapport aux axes de navigation entre l'île d'Aix (pointe de Coudepont) ou l'estuaire de la Charente vers le port des Minimes ou le pont de l'île de Ré. (Cf. p 9 de la présentation)

Les plaisanciers se sont donc abstenus sur ce projet.

Bob Tuffnell indique avoir été approché par Benoit Durivaud, représentant le CRC, qui souhaite rencontrer les plaisanciers pour évoquer ces problématiques de sécurité.

L'assemblée le mandate pour monter une réunion dès que Philippe Grand et Jean-Jacques Coudray seront de retour.

- **Nouvelles du PNM** : Jean-Claude Guillien a participé à une réunion du parc naturel qui s'est tenue le 29 mars 2023. C'était la première réunion de l'année au cours de laquelle ont été approuvés les travaux de l'an dernier, puis a été faite une prospective des travaux futurs, qui seront surtout des études, sur la biosphère, les sédiments, les différentes zones sensibles du parc etc... afin de sensibiliser le public et les

différents acteurs à la biodiversité marine et améliorer la connaissance du milieu marin. Est également prévue une information plus ludique pour faire comprendre ce qu'est le milieu naturel marin ¹. En ce qui nous concerne, l'aspect le plus impactant est celui de la création des « zones à protection forte ».

Des nouvelles zones sont à l'étude, mais on ne sait pas quel rôle le parc jouera exactement en termes de décisions. Est-ce lui qui décide si une ZPF est créée, et où, ou est-ce une décision de l'Etat.

Par ailleurs, quelles seront les restrictions imposées dans ces zones, qui en décidera ?

Le PNM souhaite également réactiver les zones (Vendée, Pertuis, estuaire) qui avaient été définies à l'origine afin de mieux segmenter les différentes problématiques.

Une prochaine réunion du comité de gestion du parc se tiendra le 12 avril 2023.

- **Les parcs éoliens :**

Parc de Guérande : un arrêté préfectoral relatif à la navigation dans ce parc impose aux bateaux traversant le parc d'être équipé d'un transpondeur AIS. Cette obligation apparaît d'autant plus contraignante que l'exemple sera vraisemblablement suivi dans les autres parcs.

La FNPAM s'est associée à l'UNAN et à la CNP pour déposer un recours gracieux contre ces dispositions. En réponse, le préfet a demandé que lui soient soumises des propositions d'évolution de la réglementation.

Il apparaît peu probable que les choses évoluent, d'autant plus que la SNSM est à l'origine de cette contrainte, dont l'intérêt reste à démontrer, compte tenu des mesures de sécurité (VHF ASN, balises etc.) déjà en place sur les bateaux.

Parc d'Oléron : il sera situé hors du PNM et de la zone Natura 2000. Il semble que la décision de réalisation du parc soit actée, les appels d'offre sont lancés, malgré les recours multiples intentés contre le projet.

- **Dragage :** la réunion de planification des dragages doit se tenir le 31/3 après midi. Les plaisanciers sont très peu représentés dans cette commission, dont l'objet est principalement technique. Le grand port est en cours de renouvellement de son autorisation décennale d'évacuation des boues.
- **Comité maritime de façade :** en l'absence de François Douchet, représentant la FNPAM au CMF, nous n'avons pas de nouvelles de ses travaux. Une réunion s'est tenue en décembre, mais à notre connaissance aucune décision importante n'a été prise. Nous en reparlerons lors d'une prochaine réunion.
- **Tour de table :** beaucoup de problématiques sont évoquées par les différents ports
 - Grilles tarifaires dont la cohérence n'est pas toujours compréhensible, fortes augmentations ne paraissant pas justifiées ; Il est rappelé qu'il n'y a pas de péréquation entre les différents ports du département, les budgets de chaque port étant indépendant. Par ailleurs, la révision d'une grille tarifaire ne doit pas, globalement, changer le budget recettes du port. Les diminutions de prix de certaines catégories sont donc compensées par les augmentations sur d'autres catégories
 - Problèmes de dragage et qualité des boues. Etudes bloquées alors que le financement existe ;
 - Demandes de balisages bloquées ;
 - Gros problèmes de gestion du personnel dans certains ports entraînant des difficultés, notamment au niveau des grutages, et des hausses de tarif non justifiées ;
 - Relations avec les autorités portuaires, non-respect des obligations en matière de communications des comptes et des budgets, non convocation des CLUPP ;

¹ Sont notamment organisées des téléconférences (Webinaire) destinées à présenter les différents aspects des fonds marins ou intertidaux du PNM. Une première séance s'est déroulée le 6/3. La présentation nous sera communiquée.

- Restrictions d'accès à l'eau pouvant apparaître abusives ;
- Règle pour mesurer la taille des bateaux (arrêté Pons ?)
- Tarif de l'électricité
- Echelonnement du paiement des redevances.
- Problématique des mouillages forains, notamment autour de l'île de Ré. Depuis deux ans, les propriétaires de bateaux sur mouillages forains ont reçu de la DDTM une lettre leur demandant de retirer ce mouillage. Il ne semble pas que ceci se généralise. S'est constituée une association sur la Couarde sur afin de demander la création d'une ZMEL.

Suite à ces nombreuses questions, les actions suivantes doivent être entreprises :

- Chaque association doit faire remonter ses problèmes ou questions à François Bertout ou Jean-Jacques Coudray qui en feront une synthèse en vue d'une réunion à programmer avec le département.
- Un groupe de travail devra être constitué afin d'établir une comparaison au niveau du département, pour chaque port, des grilles tarifaires et des équipements portuaires ;
- Il est rappelé que le fonctionnement des CLUPP et CLUPIP a fait l'objet d'un numéro hors-série du bulletin de la FNPAM, le Vent de l'Atlantique, consultable sur le site fnpam.fr, rubrique « ports et mouillages »

Vote sur le rapport moral : le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés de l'Union.

Rapport financier (voir tableau sur la présentation jointe en annexe) L'Union a peu dépensé en 2022. La dépense la plus importante est la cotisation de 1742 € versée à la FNPAM.

Le résultat 2022 se monte à 3719 € et les réserves à 12 909,22€

Vote sur le rapport financier : L'Assemblée générale donne quitus à l'unanimité pour les comptes de l'exercice 2022.

Cotisation 2023 : L'assemblée générale décide de maintenir à 3 € par adhérent la cotisation pour 2023 à l'unanimité moins 2 voix, une contre et une abstention.

Nomination de délégués : La liste des délégués est reconduite en l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est clôturée à 13h.

Le Président

Le 1^{er} Vice-président

François BERTOUT

Jean PIVETEAU